



Assemblée communale du 14 décembre 2015

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et insertion de la convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Mesdames Rachel Gavillet, Claudine Terrapon
Messieurs Maurice Deschenaux (Vauderens), Frédéric Schmutz,
Gérard Conus-Barbey

Présents : 171 citoyennes et citoyens (8.95% de 1910 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée de la Commune d'Ursy du 1^{er} juin 2015
2. Présentation de la planification financière 2016-2020
3. Budgets 2016
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget des investissements
 - 3.2.1 Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale
 - 3.2.2 Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »
 - 3.2.3 Construction d'un complexe scolaire à Ursy
 - 3.2.4 Réfection de la route « Rue de l'Eglise », Ursy
 - 3.2.5 Réfection de la route « Route de Blessens », Vauderens (complément)
 - 3.2.6 Plan des infrastructures d'eau potable « PIEP »
 - 3.3 Rapport de la commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques : approbation
5. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : approbation
6. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 5 scrutateurs.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes. Si des votes ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Marie-Claude Conus, secrétaire-adjointe, fonctionnera comme secrétaire des scrutateurs lors des dépouillements.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités.

Des salutations particulières sont adressées à :

M. le Syndic remercie Mme Sophie Progin pour tout le travail réalisé dans le cadre de cette planification.

Commission financière

La Commission financière a pris connaissance de la planification financière 2016-2020 en date du 19 novembre 2015. Les explications ont été données en toute transparence par M. le Syndic et par Mme Sophie Progin. Conformément à son mandat, la commission financière donne un préavis favorable à cette planification. La Commission remercie M. le Syndic et Mme Progin pour les discussions constructives ainsi que les membres du Conseil communal qui ont participé à cette planification.

Discussion

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : Est-ce que dans cette planification, il est tenu compte des dépenses prévues pour l'agrandissement-transformation du C.O. pour Fr. 63 millions, de la réduction d'impôt accordée par le canton aux entreprises et de l'éventuelle perte à Siviriez d'un contribuable important ? Si en 2018 on passe dans les chiffres rouges, les impôts communaux devront-ils être augmentés ?

- M. le Syndic rappelle que la planification présente le scénario le plus défavorable. Tous les investissements au niveau du district ont été pris en compte. La planification tient également compte d'une situation redevenue « normale » à Siviriez et des prévisions données par le canton mais pas d'une baisse de la fiscalité des entreprises. Si la commune peut négocier des emprunts tels qu'elle a pu le faire dernièrement à 0,43%, les impôts ne devraient pas être augmentés en 2018 mais aucune promesse ne peut être faite. La prochaine présentation de la planification mise à jour aura lieu en décembre 2016.

Budgets 2016

3.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement.

Administration : chapitre en augmentation par rapport au budget 2015 pour les raisons suivantes :

- désormais les scrutateurs sont rémunérés
- engagement d'un responsable technique à 50% dès avril 2016
- rafraîchissement du site Internet

Ordre public : chapitre en augmentation en raison de pertes importantes sur les indigents dans les curatelles

Enseignement et formation : en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, la répartition des salaires des enseignants du primaire est de 50% à charge des communes et de 50% pour le canton. Pour le cycle secondaire, la part des communes est plus élevée.

Transports et communications : les montants ont été adaptés pour les postes entretien des routes et éclairage et entretien des véhicules et machines en raison de réguliers dépassements ces dernières années. Une nouvelle charge liée a été décidée en septembre 2015 par le Grand Conseil en faveur des CFF soit la participation au fonds fédéral d'infrastructures ferroviaires.

Approvisionnement en eau : la couverture est de 96,36% alors que la loi exige le 100%. En raison de la modification de la législation cantonale, un nouveau règlement sera présenté prochainement.

Participation de tiers : il s'agit de Mifroma et de la Commune de Rue qui s'approvisionnent en eau via le réseau de la Commune d'Ursy.

Protection des eaux : la couverture atteint presque 100% (98,76%)

Gestion des déchets : ce chapitre est couvert à 87,84% et la loi exige le 70%.

Forêts : ce chapitre comprend la participation à la Corporation de triage Glâne-Farzin ainsi que la réfection d'une route forestière. Suite à une question de M. Francis Gavillet, Vuarmarens, M. le Syndic rappelle que la Commune a payé une taxe d'entée unique à la corporation forestière en 2014.

Tourisme : la participation par habitant a été adaptée.

Impôts : Les prévisions ont été adaptées en fonction des données cantonales. La péréquation financière cantonale est favorable à notre commune.

Budget de fonctionnement

	Chapitre	Charges CHF	Produits CHF
0.	Administration	786'670.00	127'880.00
1.	Ordre public	361'993.60	298'695.60
2.	Enseignement et formation	2'949'454.05	251'100.00
3.	Culte, culture et loisirs	370'862.50	97'700.00
4.	Santé	1'008'947.30	43'000.00
5.	Affaires sociales	1'182'790.00	0.00
6.	Transports et communications	409'980.00	53'600.00
7.	Protection et aménag. de l'environnement	1'063'756.50	951'329.20
8.	Economie	35'981.55	0.00
9.	Finances et impôts	657'510.00	7'212'803.70
	Totaux fonctionnement	8'827'945.50	9'036'108.50
	Excédent de produits	208'163.00	

Le budget 2016 boucle avec un excédent de produits de Fr. 208'163.00

Discussion :

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : concernant la péréquation financière, la Commune a-t-elle une garantie que cette péréquation ne parte dans un sens négatif ?
- M. le Syndic : la péréquation est calculée selon les besoins et les ressources de chaque commune. La péréquation ne disparaîtra pas. Elle permet un équilibre entre les communes.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : la construction du centre scolaire pourrait faire partie des besoins ?
- M. le Syndic : non, les communes ne peuvent pas influencer les critères.

3.2 Investissements 2016

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2016. Ils se montent à CHF 20'892'000.00.

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Renouvellement du matériel informatique de l'administration communale	22'000.00	
Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »	900'000.00	
Construction d'un complexe scolaire à Ursy	19'500'000.00	
Réfection de la route « Rue de l'Eglise » à Ursy	200'000.00	
Réfection de la route « Route de Blessens » à Vauderens	250'000.00	
Etablissement du plan des infrastructures d'eau potable PIEP	20'000.00	

3.2.1 Renouvellement du matériel informatique (Hardware) et téléphonie

M. Philippe Conus, Syndic, présente cet investissement. Il comprend le remplacement des PC de l'administration, rendu nécessaire par la vétusté des appareils actuels, ainsi que la modification obligatoire du central téléphonique puisqu'il s'agit de passer au numérique. Une imprimante sera aussi remplacée.

Coût	CHF	22'000.00
Charge annuelle :		
Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	3'300.00
Intérêts 3%	Fr.	<u>660.00</u>
Total	Fr.	3'960.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière, donne lecture du rapport. Le financement de cet investissement est couvert par les crédits disponibles. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Christophe Kaempfer : vue la durée limitée du matériel informatique ne serait-il pas judicieux de passer à un système de leasing ?
- M. le Syndic : cette possibilité n'a pas été étudiée mais ce sera fait.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Le renouvellement du matériel informatique et téléphone est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

3.2.2. Equipement de la zone d'activités « Les Terraux »

Récusation : Etant partenaire pour cet investissement, M Francis Dupont, propriétaire d'une partie de cette zone est prié de se récuser ainsi que son frère, M. Philippe Dupont.

M. Laurent Surchat présente cet investissement.

Ne disposant plus de terrain à vendre en zone d'activités, le Conseil communal propose d'équiper la zone « Les Terraux », située en face du terrain de football de Rue. La surface totale de la zone est 18'274 m2 dont 3'468 m2 sont la propriété d'un tiers, M. Francis Dupont, qui participe en proportion à l'investissement. Celui-ci comprend les équipements pour l'eau potable, l'évacuation des eaux, la route collectrice ainsi que les différents services. Cet investissement sera financé par les ventes futures de parcelles. Le prix de vente n'est pas arrêté. Cette décision sera soumise à l'assemblée communale du printemps 2016 qui statuera sur l'octroi d'une délégation de compétence pour la vente des parcelles et ses conditions.

M. Surchat présente la situation du projet :

- un crédit d'étude de Fr. 20'000.00 a été voté le 16 décembre 2013
- le bureau Küng & Associés SA a été mandaté pour étudier le plan des équipements
- la mise à l'enquête du PED a eu lieu et la Commune est en attente du permis de construire



Coût	CHF	1'115'000.00
Participation de tiers	CHF	- 215'000.00
A charge de la Commune	CHF	900'000.00
Cet investissement sera financé par la vente de parcelles		
Charge annuelle	CHF	0.00

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'équipement de la zone d'activités « Les Terraux ». Le financement de cet investissement se fera par la vente des parcelles et il n'occasionne pas de charges annuelles. Sur la base des données soumises, la commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement.

Discussion :

- M. Bernard Viquerat: quel type de construction est prévu sur ces parcelles ?

- M. Laurent Surchat : les parcelles seront vendues à des entreprises. Le Conseil communal va faire une sélection car une entreprise de stockage par exemple n'est pas intéressante pour la Commune. Il faudra encore voir si l'aménagement d'un appartement par entreprise est toujours possible.

VOTE : OUI 165 NON 0 Abstentions 4

(2 personnes se sont récusées)

L'investissement pour l'équipement de la zone d'activités « Les Terraux » est accepté à l'unanimité des voix exprimées.

3.3.3 Construction d'un complexe scolaire à Ursy

M. Philippe Dubey présente l'investissement. Conformément à la décision prise par l'assemblée communale de juin dernier, le processus de planification a continué. A ce jour les soumissions pour environ 80% des travaux sont rentrées. Le prix projeté est, par conséquent, précis. Par rapport au programme initial, le futur complexe comprendra également des vestiaires pour le Football Club, 578 places d'abris en sous-sol ainsi qu'une place de rebroussement pour les bus scolaires. La construction d'un nouveau bâtiment pour l'administration communale ainsi que la transformation des locaux actuels pour l'accueil extra-scolaire ne sont pas compris dans ce crédit. Le coût mentionné n'inclut pas la vente éventuelle de bâtiments scolaires actuels. Le Conseil communal est d'avis de procéder par étape, le point de départ étant le crédit de construction pour le nouveau complexe scolaire. En l'état, un accord de principe a été trouvé avec la Commune de Montet pour une concentration des classes à Ursy. Une convention sera établie.

M. Dubey présente divers plans et les commente. Cette construction est soumise aux marchés publics.

Coût	CHF 23'035'000.00
Participation de tiers	CHF - 50'000.00
Subventions pour locaux scolaires	CHF - 1'220'000.00
Fonds pour abris PCi	CHF - 850'000.00
Crédit de développement accordé le 01.06.2015	<u>CHF - 1'380'000.00</u>
Coût net	CHF 19'500'000.00
Financement : autorisation d'emprunt	
Charge annuelle :	
Amortissements 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	Fr. 585'000.00
Intérêts 3%	<u>Fr. 585'000.00</u>
Total	Fr. 1'170'000.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la construction d'un complexe scolaire. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

M. Ruffieux remercie M. Dubey et M. le Syndic pour les explications qui correspondent parfaitement au projet.

Discussion :

- M. Bernard Viquerat : dans la présentation des circulations, il n'a pas été fait mention de la petite ruelle qui amène vers le restaurant. Est-ce que des personnes privées prennent ce passage pour aller au restaurant ?
- M. le Syndic : ce passage est privé et réservé à l'usage des clients du restaurant.
- M. Christophe Kaempfer : est-ce que le permis est délivré ?
- M. Philippe Dubey : à ce jour, le permis n'a pas encore été délivré.
- M. le Syndic précise que M. le Préfet devra encore traiter des oppositions.
- M. Gérard Angéloz : si le passage est fermé à l'angle de la salle paroissiale comment fera-t-on pour accéder au parking sis à côté du terrain de foot lors des enterrements ?
- M. le Syndic : la commune veut sécuriser la circulation piétonne pendant les heures de classe mais des solutions seront trouvées lors des enterrements. Le passage à pied sera toujours possible.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : constate que la charge annuelle de cet investissement est de CHF 1'170'000.00. Il pense que sauf miracle, les contribuables devront bien passer par une augmentation d'impôts. La construction est prévue avec la fourniture de bois local, comment le garantir ?
- M. le Syndic : le fait que le crédit soit demandé après avoir 80% des soumissions limite le risque de dépassement de coût. Si le marché des intérêts est toujours aussi favorable, l'augmentation d'impôt pourra certainement être évitée. Il relève aussi que le report de charges sur les communes de la part du canton est un risque que les communes ne maîtrisent pas. Le Conseil communal mettra tout en œuvre afin d'éviter d'augmenter la fiscalité.
- M. Philippe Dubey répond à la question concernant la fourniture de bois local : la Commune achète le bois à la Corporation forestière Glâne-Farzin. Le bois sera livré directement aux scieries. La proximité fait que l'on travaille avec des entreprises connues. Cette réalisation est pour la filière du bois une carte de visite donc chaque partenaire a un intérêt à respecter les conditions de la traçabilité du bois.
- Mme Monique Aebischer : où seront situées les places de jeu ?
- M. Philippe Dubey : les emplacements ne sont pas encore définis, la commission de construction va prendre conseil auprès de techniciens paysagers. La place de jeu actuelle va disparaître.
- M. le Syndic : les places de jeu dans les autres villages de la commune seront maintenues et remises à niveau.
- M. Bernard Viquerat : quel dépassement est prévu lors de ce genre de construction ?
- M. Ruffieux, architecte : en fonction de l'évolution du projet, ce qui est acceptable est de l'ordre de 15%. Pour le projet qui nous concerne, la variation admise est de + ou – 5%. Un montant de CHF 500'000.00 est prévu dans le poste « Divers et imprévus ».
- M. Marcel Colliard : comment se présente l'enveloppe du bâtiment ? De quelle couleur est le bâtiment ?
- M. Philippe Dubey : l'enveloppe du bâtiment est une structure métallique avec de légères ondulations. Cela ressemble à une façade en bois avec des jeux d'ombre et de lumière mais elle vieillit beaucoup mieux. Ce bâtiment est en bois mais cela ne se voit pas de l'extérieur.
La discussion n'est plus demandée, M. le Syndic procède au vote.

VOTE : OUI 170 NON 1 Abstention 0

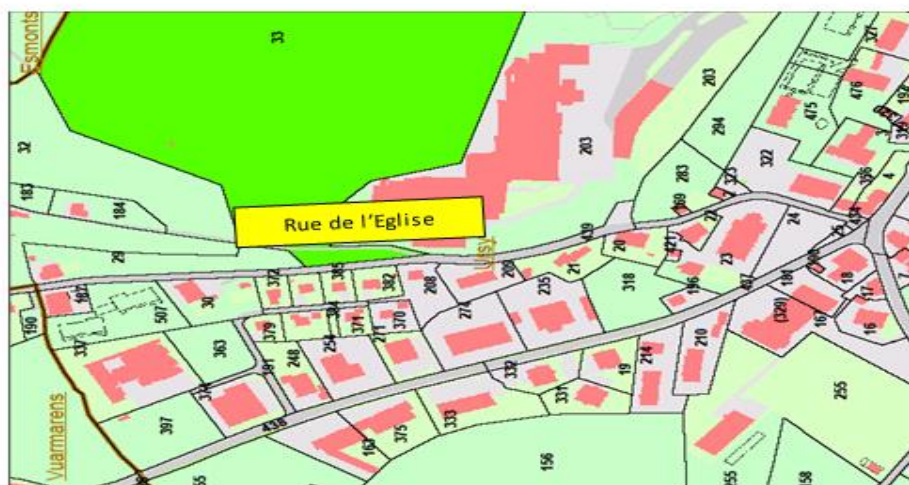
L'investissement pour la construction d'un complexe scolaire à Ursy et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour cette décision et pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie d'avoir pensé à nos enfants et aux générations futures. L'objectif est d'ouvrir l'école à la rentrée 2017. M. le Syndic remercie aussi les membres la commission de construction et le bureau d'architectes Ruffieux-Chehab.

3.2.4 Réfection de route « Rue de l'Eglise », Ursy

Monsieur Jean-François Calame présente l'investissement.

Cette réfection concerne le tronçon situé entre l'intersection avec la route cantonale (devant le Café du Reposoir) et l'ancienne limite communale Ursy – Vuarmarens. La longueur est d'environ 400 mètres. Cet investissement comprend également la mise aux normes de l'éclairage public.



Coût

CHF 200'000.00

- M. Yvan Gachet a constaté qu'il était maintenant plus difficile de croiser qu'avant les travaux, que les voitures qui montent circulent toujours aussi vite mais que la sécurité des piétons est améliorée. M. Gachet demande où se situera le point de ramassage des enfants lorsque la nouvelle école sera ouverte à Ursy.
- M. le Syndic : Il est prévu que la prise en charge continue de se faire à l'école de Vauderens. Le Conseil communal prend note des remarques faites par M. Gachet. M. Calame précise que le marquage devrait encore améliorer la situation.

VOTE : OUI 170 NON 1 Abstention 0

La demande d'investissement pour la réfection de la route de Blessens à Vauderens et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

3.2.6 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Monsieur Philippe Conus présente l'investissement. La nouvelle loi cantonale sur l'eau potable qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012 exige des communes qu'elles établissent un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Pour notre commune, le PIEP a déjà été réalisé en 2008-2009 pour le secteur de l'ancienne commune d'Ursy. C'est d'ailleurs ce PIEP qui a été pris comme exemple-type et remis à toutes les communes du canton. Il s'agit maintenant de le réaliser pour le secteur de l'ancienne commune de Vuarmarens. De quoi s'agit-il ?

Principes et objectifs

- Coordonner le PIEP avec le PAL
- Coordonner les infrastructures au niveau local et régional
- Prendre en compte les besoins de la défense incendie
- Echafauder les mesures nécessaires en temps de crise
- Assurer un emploi judicieux des ressources
- Satisfaire aux exigences d'un développement durable
- Harmoniser la gestion financière
- Délai pour l'établissement du PIEP : 01.07.2016

Coût	CHF	20'000.00
Financement : par une autorisation d'emprunt		
Charge annuelle :		
Amortissements 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	3'000.00
Intérêts 3%	CHF	<u>600.00</u>
Total	CHF	3'600.00

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Cet investissement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 171 NON 0 Abstention 0

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2016. Pour information, M. le Syndic donne connaissance de ces investissements (état au moment de l'établissement du budget 2016 à fin octobre 2015) :

Désignation	Charges CHF	Produits CHF
Projet Ecole-Administration Concours et début de l'étude	779'166.80	
Réfection routes AF	1'116'510.40	
Subventions pour réfection routes AF		494'410.00
Chemin piétonnier Esmonts	96'976.50	
Réfection route « Bois du Mont », Ursy	133'980.05	
Réfection route « Route de Blessens », Vauderens	115'768.75	
Bouclage défense incendie à Ursy	40'000.00	
Chapelle mortuaire	229'305.60	
Participation commune de Montet, chapelle mortuaire		30'000.00
Crédit d'étude zone d'activités « Les Terraux » Ursy	3'118.90	
Equipement quartier « Derrière-la-Grange »	606'359.95	
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'181'652.45	
Vente de parcelle quartier « Derrière-la-Grange »		2'400'229.30
Total	4'302'839.40	2'924'639.30

Budget 2016 : Récapitulation

Solde des investissements nets reportés	CHF	1'378'200.10
Investissements 2016 votés	CHF	20'892'000.00
Total	CHF	22'270'200.10

3.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, Présidente de la commission financière, donne lecture du rapport final. La commission financière s'est réunie le 19 novembre dernier afin d'examiner le budget 2016 établi par le Conseil communal. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Les charges totales s'élèvent à CHF 8'827'945.50. En contrepartie, les produits se montent à CHF 9'036'108.50. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de CHF 208'163.00. La Commission financière remercie la Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Nous pouvons attester que le financement dans sa globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission financière remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic ainsi que Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2016 tels qu'ils vous ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée

3.4 Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de Fr. 208'163.00 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins Fr. 20'892'000.00 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2016 sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés. Le volume des investissements présentés et votés est exceptionnel mais le Conseil communal assure de tout mettre en œuvre pour respecter les budgets (investissements et fonctionnement).

M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal pour la préparation de ces budgets. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière communale ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ce budget 2016. Un grand merci est adressé aux membres de la commission financière pour leur travail, leur analyse et leur collaboration durant les séances et pour les discussions constructives ayant trait à ces budgets 2016.

4. Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques : approbation

Monsieur Philippe Conus présente ce point. Il s'agit d'une adaptation des tarifs. Ce règlement revient régulièrement à l'ordre du jour car les communes ont l'obligation d'être très précises dans ce domaine et la situation évolue constamment d'où la nécessité d'adapter les émoluments.

Nouveau règlement

Art. 3. ¹ L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :

Appareils à sous servant aux jeux d'adresse
100.00 francs

Appareils de distraction :

flipper	100.00	francs
jeu et table vidéo	100.00	francs
jeu de quilles et bowling	100.00	francs
Juke-Box	30.00	francs
billard	30.00	francs
football de table	30.00	francs
jeu de fléchettes électronique	30.00	francs

Distributeurs de marchandises ou de services :

distributeur de cigarettes	100.00	francs
distributeur de carburant	100.00	francs
lavage de voiture / par centrale (2 box)	100.00	francs
distributeur de boissons et nourriture	50.00	francs
appareil de nettoyage	50.00	francs

Ancien règlement

Art. 3. ¹ L'impôt est perçu par an et par appareil selon le tarif suivant :

Jeu d'adresse
300.00 francs

Appareils de distraction :

flipper	100.00	francs
jeu et table vidéo	100.00	francs
jeu de quilles et bowling	100.00	francs
juke-box	100.00	francs
billard	50.00	francs
football de table	50.00	francs
jeu de fléchettes électronique	50.00	francs

Distributeurs de marchandises ou de services :

distributeur de cigarettes	100.00	francs
distributeur de carburant	100.00	francs
lavage de voiture / par centrale (2 box)	100.00	francs
distributeur de boissons et nourriture	50.00	francs
appareil de nettoyage	50.00	francs

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 171 NON 0 Abstention 0

Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques est approuvé à l'unanimité.

5. Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : approbation

Monsieur Philippe Conus présente le règlement. Il s'agit d'une adaptation des tarifs pour 3 articles de ce règlement.

Nouveau règlement	Ancien règlement
<p>Mode de calcul</p> <p>Art. 4 ¹L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de construction et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al.3).</p> <p>²La taxe fixe est de Fr. 100.00.</p> <p>³Le tarif horaire est de Fr. 100.00. Toutefois, si la complexité du dossier nécessite le recours à l'aide d'un spécialiste technique tel que ingénieur-conseil ou urbaniste, le tarif horaire de la SIA est appliqué pour les services du spécialistes.</p> <p>Montant maximal</p> <p>Art. 5 L'émolument ne peut dépasser le montant de Fr. 6'000.00</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>III. Contributions de remplacement</p> <p>Places de stationnement</p> <p>Art. 6. ¹Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de stationnement.</p> <p>²Le nombre de places requises est fixé par le règlement communal d'urbanisme</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Places de jeux et de détente</p> <p>Art. 7. Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de jeux ou de détente telle que prévue par l'art. 63 ReLATeC</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Art. 8. ¹Les contributions de remplacement prévues aux articles 6 et 7 sont calculées respectivement par rapport au nombre de places de stationnement et à la surface des places de jeux qui devraient être aménagées.</p> <p>²La contribution par place de stationnement est de Fr. 6'000.00.³La contribution par m² de place de jeux ou de détente est de Fr. 150.00</p>	<p>Mode de calcul</p> <p>Art. 4 ¹L'émolument se compose d'une taxe fixe et d'une taxe proportionnelle. La taxe fixe est destinée à couvrir les frais de construction et de liquidation du dossier (al. 2). La taxe proportionnelle se calcule sur la base d'un tarif horaire (al.3).</p> <p>²La taxe fixe est de Fr. 50.00.</p> <p>³ Le tarif horaire est de Fr. 100.00.</p> <p>Montant maximal</p> <p>Art. 5 L'émolument ne peut dépasser le montant de Fr. 5'000.00</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>III. Contributions de remplacement</p> <p>Places de stationnement</p> <p>Art. 6. ¹Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de stationnement.</p> <p>²Le nombre de places requises est fixé par le règlement communal d'urbanisme</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Places de jeux et de détente</p> <p>Art. 7. Une contribution de remplacement est due en cas de dispense de l'obligation d'aménager des places de jeux ou de détente telle que prévue par l'art. 63 ReLATeC</p> <p>Mode de calcul et montant</p> <p>Art. 8. ¹Les contributions de remplacement prévues aux articles 6 et 7 sont calculées respectivement par rapport au nombre de places de stationnement et à la surface des places de jeux qui devraient être aménagées.</p> <p>²La contribution par place de stationnement est de Fr. 5'000.00.³La contribution par m² de place de jeux ou de détente est de Fr. 100.00</p>

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 170 NON 0 Abstention 1

Le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

6. Divers

Informations du Conseil communal :

Information sur l'agrandissement du Cycle d'orientation de la Glâne (COG)

M. Philippe Dubey présente le projet d'agrandissement du COG. Des séances d'informations seront organisées par le comité du COG. La population du district a augmenté de 60% ces 30 dernières années ce qui provoque une augmentation du nombre d'élèves au COG. Le bâtiment actuel a plus de 40 ans. Il manque des salles spéciales, les stores portent encore les séquelles de l'orage de grêle. De gros travaux importants sont à entreprendre vu l'état. Le déplacement des parois ne résout plus les problèmes des salles de classe.

Pour la piscine, des subventions sont accordées si une nouvelle piscine, plus grande, est construite mais pas si l'on procède à la rénovation de la piscine actuelle. Le projet d'agrandissement prévoit :

- la rénovation du bâtiment principal actuel
- la construction d'une nouvelle piscine
- un gain en énergie (chauffage)

Le coût total devisé est de CHF 63'000'000.00 avant subventions. La votation populaire aura lieu le 28 février 2016.

M. le Syndic invite les citoyens à participer aux séances d'information.

Internet haut débit

Dans ce dossier, M. le Syndic précise que le Conseil communal n'a que très peu ou pas d'influence. Il est cependant conscient que, dans la majorité des villages de la commune, la situation est déplorable et indigne du minimum requis en termes de communication. C'est la raison pour laquelle, ce dossier est régulièrement repris et le Conseil communal ne ménage pas ses efforts afin d'essayer de faire évoluer les choses dans la bonne direction. Malheureusement, cela ne bouge pas beaucoup. Il est déjà difficile d'avoir le bon correspondant chez Swisscom et on nous répond que le plan d'extension est à l'étude. Des habitants ont écrit à Swisscom en utilisant la lettre-type se trouvant sur le site internet de la commune. Swisscom a, à plusieurs reprises, répondu qu'il fallait s'adresser à la commune. Ceci est absolument faux et nous pensons qu'il s'agit aussi d'une excuse afin de répondre aux habitants concernés. La dernière réponse de Swisscom n'est d'ailleurs pas très encourageante. (Projection du slide de la réponse). Le Conseil communal continuera à suivre le dossier et tentera à nouveau de faire avancer les choses.

Carrefour au centre du village d'Ursy

Le Service des Ponts et Chaussées du canton de Fribourg a mandaté un bureau d'ingénieur pour étudier le giratoire. Une solution semble se profiler car la réfection de la route cantonale située en amont est prévue. Toutefois, la date de réalisation des travaux n'est pas encore connue.

Carrefour quartier « Derrière la Grange » - route cantonale à Ursy

L'aménagement de ce carrefour est un projet commun avec le canton qui est le maître d'œuvre de cette réalisation. La procédure est lancée. Le début des travaux est fixé début avril 2016. En même temps, la Commune entreprendra les travaux de réfection de la route du « Chemin Bois du Mont » dont l'investissement a déjà été accepté par l'assemblée.

Calendrier de l'élection au Conseil communal

Le calendrier a été inséré dans le Ursy-Info. Les élections auront lieu le 28 février 2016.

Responsable technique communal à 50%

La Commune a reçu 19 dossiers de candidature. La sélection a débuté. L'engagement se fera en janvier et l'entrée en fonction est prévue pour le 1^{er} mai 2016.

Inauguration du nouvel uniforme de la Fanfare d'Ursy

Le Conseil communal d'Ursy a discuté avec le Conseil communal de Montet et il a été décidé de soutenir la fanfare pour cet achat par une contribution de CHF 10.00 par habitant soit CHF 4'000.00 pour Montet et CHF 29'000.00 pour Ursy. M. le Syndic rappelle que le bénéfice réalisé par la fanfare lors de la dernière fête des musiques en 2014 sert à couvrir les déficits annuels sur 15 ans. Il est du devoir de notre collectivité de soutenir nos sociétés culturelles et sportives notamment en regard de la formation des jeunes. Cette contribution est une reconnaissance pour tout le travail qui est accompli.

Noël des aînés

Cette journée, très bien organisée par le Groupement des dames et la Société de jeunesse a eu lieu le dimanche 6 décembre dernier. Cette rencontre est très appréciée des aînés. Pourquoi en parler ce soir ? La tradition veut qu'un membre des autorités communales (Ursy ou Montet) ou des autorités paroissiales adressent quelques mots à l'assistance. Selon le tournus établi par les organisateurs, cette année, la parole a été donnée à M. le Syndic de Montet. Plusieurs réactions négatives quant aux propos tenus sont parvenues à M. le Syndic d'Ursy qui précise qu'il n'a pas à juger les propos de son collègue et que le Conseil communal d'Ursy n'y est pour rien ni dans le contenu du discours de cette année, ni dans le tournus défini.

Discussion

- Mme Marie-Louise Sallin donne lecture de son appréciation du discours de M. le Syndic de Montet. Elle adresse son merci au Groupement des dames et à la Société de jeunesse pour l'organisation et leur dévouement.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens propose de revoir le fonctionnement du chauffage dans la salle communale dans laquelle il fait très chaud ce soir.
Internet à haut débit : M. Gavillet dit qu'il en a un peu marre d'attendre sur une amélioration du système, il paie ses impôts depuis 43 ans et trouve scandaleux que l'on traite environ 3'000 personnes de cette façon.
- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de la remarque et rappelle que l'on ne peut pas lier internet avec les impôts communaux.
- M. Roger Monney : nous avons la chance d'avoir des journalistes dans la salle, il espère qu'ils ne se gêneront pas de commenter les réponses de Swisscom dans la presse.
- M. Christophe Kaempfer : propose que tous ceux qui sont mécontents du service de Swisscom paient leur facture à la Commune sur un compte bloqué ceci pour faire pression.
- M. Pierre-André Moret : la fibre optique est déjà à Ursy puisque les villas qui se construisent dans le quartier « Derrière la Grange » bénéficient de ce système.
- M. Philippe Gremaud : en tant que président de la Fanfare paroissiale d'Ursy remercie pour l'investissement de la Commune envers la fanfare pour la Fête des musiques, du 50^{ème} anniversaire de la société et le renouvellement des costumes.
- M. Jacques Seydoux, Vauderens remercie pour l'excellent travail fait au chemin piétonnier entre Ursy-Vauderens via le quartier « Derrière la Grange ». Il demande où en est le projet de sécurisation de la traversée de la route cantonale entre les quartiers « Derrière la Grange » - « Chemin Bois du Mont ». Concernant la gare de Vauderens, lorsqu'il est arrivé à Vauderens il y a 15 ans, il a trouvé que la gare était un élément positif. Malheureusement, depuis quelques années il y a très peu de train qui s'arrêtent dans cette gare. C'est aussi dommage pour la jeunesse qui ne peut pas utiliser ce moyen de transport pour les rentrées le soir. N'y aurait-il pas moyen d'avoir des trains avec arrêt sur demande comme on en trouve sur certains tronçons des lignes de chemin de fer ?
- M. le Syndic : les travaux d'aménagement du carrefour dit « Derrière la Grange » vont débiter au printemps 2016.
Gare de Vauderens : la commune n'a jamais décidé que les trains ne s'arrêteraient plus à la gare de Vauderens. La commune n'a pas de pouvoir sur le sujet car les décisions se prennent au niveau fédéral et cantonal. La question sera transmise à la Commission des transports de la Région Glâne-Veveyse via M. Simon Bischof, député et membre de cette commission.
- M. Gérard Conus-Vial : demande qu'un passage pour piétons soit créé sur la route cantonale à la croisée de Morlens au centre village de Vuarmarens.
- M. le Syndic : la demande est enregistrée.
- M. François Lilli relaie la demande de M. Conus-Vial concernant le passage pour piétons. En relation à la construction des 18 logements projetés en-dessous de sa propriété, il propose qu'une étude soit faite quant à la possibilité de créer un passage pour piétons ou liaison piétonne entre Ursy-Vuarmarens / Esmonts-Vuarmarens.

- M. le Syndic rappelle que les terrains sur lesquels sont prévues ces constructions sont en zone à bâtir depuis les années 1990. Les dossiers mis à l'enquête ont fait l'objet d'oppositions et notamment la question des cheminements piétonniers. Celle-ci sera traitée dans le cadre de la liquidation de ces oppositions.
- M. Jean-Paul Conus a constaté une insécurité sur la route du Plattiez, il y a beaucoup de circulation. Ne faudrait-il pas aussi installer une zone 30 km/h sur cette route ou étudier un projet de modération du trafic ?
- M. Le Syndic : la Commune a acquis récemment un radar informatif. Il pourra être posé dans le quartier et les vitesses pourront être contrôlées. La demande de M. Conus est enregistrée.
- M. Laurent Vaucher : quand aura lieu la remise en état du chemin piétonnier reliant la route du Plattiez à la place de la salle communale ?
- M. le Syndic : la Commune attendait la fin du chantier situé sur la partie supérieure du chemin. La remise en état aura lieu en 2016.

Elections communales 2016

Comme annoncé, les Conseillers communaux vont faire part de leur décision de se remettre à disposition pour un nouveau mandat ou non. Des discussions ont eu lieu au sein du Conseil et ce soir, chacun est en mesure de communiquer sa décision.

M. Jean-Bernard Monney a siégé au Conseil communal de Mossel puis d'Ursy pendant 25 ans. Il ne se représente pas.

M. Jean-François Calame a siégé au Conseil communal de Vuarmarens puis d'Ursy pendant 25 ans. Il ne se représente pas.

MM. Bernard Oberson, Jean Balmer, Philippe Dubey, Régis Magnin, Louis Périsset, Laurent Surchat et Philippe Conus se représentent.

Tous les Conseillers et M. le Syndic sont chaleureusement applaudis par l'assemblée. M. le Syndic informe que les Conseillers sortant seront remerciés ultérieurement.

Avant de terminer cette assemblée, au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée communale de ce soir et de la confiance témoignée. Le Conseil communal remercie chaleureusement toutes les citoyennes et tous les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune.

Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic adresse un message spécial pour ses collègues du Conseil communal qui méritent une reconnaissance toute particulière. Le travail, la disponibilité et un dévouement sans faille au profit de notre commune et de ses habitants sont exemplaires. Il relève également la très bonne ambiance et le climat très serein régnant au sein de l'exécutif. Tout ceci permet de travailler plus efficacement.

L'année 2015 arrive déjà à son terme. M. le Syndic adresse en son nom et au nom du Conseil communal des vœux pour de belles fêtes de fin d'année. Que cette période soit pour chacun, pour les familles et les proches, l'occasion de réjouissances, de réflexion et de ressourcement baigné par cet esprit de Noël si merveilleux. Il adresse à chacune et à chacun des vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Toutes les personnes présentes sont invitées à partager le verre qui est servi au terme de l'assemblée.

L'assemblée est close à 23h10.

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty